



### Collégiens et lycéens transportés par train

**IMPORTANT : avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les informations au dos**

Si la demande de transport ne peut être faite sur internet, cet imprimé doit être complété par le représentant légal de l'élève et envoyé à cette adresse :  
Région Hauts-de-France • Direction des Services de Transport - «Secteur Somme» • 11 Mail Albert 1<sup>er</sup> • CS 42616 • 80026 Amiens Cedex 1

**MOTIF DE LA DEMANDE :**

- Première demande de transport    
  Renouvellement    
  Changement d'adresse  
 Changement d'établissement    
  Duplicata (voir modalités au dos)

**ÉLÈVE**

NOM

Prénom

Date de naissance  /  /      Sexe :  F ou  M

**Cadre réservé à l'administration régionale**

N° de l'élève : .....

Le : .....

En garde alternée : remplir une demande par parent

**REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE**

Père :  Mère :  Autre : .....

NOM

Prénom

Adresse

Code postal      Commune de résidence

Téléphone 1      Téléphone 2

Adresse mail

**SCOLARITÉ**

Établissement scolaire

Commune

Classe de l'élève : [Cochez la classe correspondante]

COLLÈGE	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> ULIS	5 <sup>ème</sup> ULIS	S.E.G.P.A.	6 <sup>ème</sup> SEGPA	5 <sup>ème</sup> SEGPA
	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> ULIS	3 <sup>ème</sup> ULIS		4 <sup>ème</sup> SEGPA	3 <sup>ème</sup> SEGPA

LYCÉE	Seconde	Première	Terminale	1 <sup>ère</sup> année CAP	2 <sup>ème</sup> année CAP	Mention complémentaire
	Seconde Pro	Première Pro	Terminale Pro	FCIL	Autre :	

Régime de scolarité :      Externe      Demi-pensionnaire      Interne

**TRANSPORT**

De la gare de

A la gare de

Via la gare de (facultatif)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance, au dos de cet imprimé, des conditions d'accès à la prise en charge régionale du transport scolaire.

Le  /  /      Signature du responsable légal

## LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Adressée à la Région Hauts-de-France, la demande de transport scolaire permet aux élèves d'obtenir, sous conditions, un accès gratuit aux services de transport pour se rendre dans leur établissement scolaire.

**Dans la Somme, les parents doivent effectuer eux-mêmes cette démarche pour chaque année scolaire ou lors d'un changement de situation en cours d'année scolaire (changement d'adresse, changement d'établissement scolaire).**

La demande doit être réalisée de préférence sur le **module d'inscription en ligne** de la Région Hauts-de-France pour un traitement instantané et une réponse immédiate permettant de savoir si la prise en charge du transport est accordée :

[somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager](https://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager)

Si la demande ne peut être effectuée sur internet, le représentant légal de l'élève a la possibilité de compléter ce formulaire papier.

### FORMULAIRE DÉDIÉ AUX COLLEGIENS ET LYCEENS REMPLISSANT LES CONDITIONS SUIVANTES

**1/** être domicilié(e) dans la Somme, à **plus de 3 km de l'établissement** scolaire fréquenté

**2/** être scolarisé(e) dans un établissement public ou privé du second degré sous contrat avec l'Etat : **collégiens ou lycéens jusqu'au baccalauréat général ou professionnel**

**3/** vouloir emprunter le **train** pour se rendre dans son établissement scolaire

#### RAPPEL

Les élèves résidant dans une commune d'Amiens Métropole et souhaitant prendre le train entre deux des gares suivantes doivent se rapprocher du service Mobilité d'Amiens Métropole : Amiens, Boves, Dommartin, Dreuil-lès-Amiens, Thézy-Glimont.

Les écoliers sur train, les étudiants, élèves en formation post-bac et les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat ne sont pas pris en charge au titre du transport scolaire et sont soumis à tarification commerciale.

Pour un transport par autocar, remplir le formulaire dédié (imprimé vert pour les collégiens et lycéens ; imprimé bleu pour les primaires).

## L'ABONNEMENT SCOLAIRE FERROVIAIRE

Si la demande de transport est validée, un accord de prise en charge est édité par la Région ; il est instantanément téléchargeable sur le module d'inscription en ligne ou est envoyé par mail ou courrier postal au domicile de l'élève dans le cas d'une demande sur support papier.

Il convient ensuite de **se rendre au guichet d'une gare SNCF de la Somme, muni de cet accord de prise en charge et d'une photo** (2 photos si la destination se situe hors région Hauts-de-France) pour retirer gratuitement l'abonnement ferroviaire qui permettra à l'élève d'accéder aux trains TER pendant l'année scolaire (hors période de vacances scolaires).

Strictement personnel, l'abonnement ferroviaire devra être **présenté lors des opérations de contrôle en gare ou à bord des trains**.

Attention, aucun remboursement des titres éventuellement achetés avant la délivrance par la SNCF de l'abonnement scolaire subventionné ne pourra être réalisé.

**En cas de perte, vol ou dégradation**, une demande de duplicata payant doit être réalisée auprès de la Région, soit sur le module d'inscription en ligne cité plus haut, soit par l'intermédiaire de ce formulaire. Un duplicata de l'accord de prise en charge sera édité pour permettre de retirer un nouvel abonnement ferroviaire en gare. Une participation aux frais de dossier sera à régler auprès de la SNCF.

## LES ACTUALITÉS TER

**Contact TER :** Du lundi au vendredi de 6h à 20h au **0 805 50 60 70** (appel gratuit depuis les téléphones fixes et mobiles).

**Application SNCF :** Application gratuite : prochains départs, recherche d'itinéraire et notifications en cas de perturbation de plus de 10 minutes.

**TER Flash Traffic :** Service gratuit. Il permet de recevoir des informations en temps réel, sur téléphone portable ou par mail lors d'une perturbation de plus de 10 minutes. Inscription sur le site TER (rubrique Services & Gares / Service à distance) ou en appelant Contact TER.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le TER en Région Hauts-de-France (horaires, actualités,...) sur [ter.sncf.com/hauts-de-france](https://ter.sncf.com/hauts-de-france)

## LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports. Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux. Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse [hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/](mailto:hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/)

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site [transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/](https://transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/)